

4-4 DICRIM



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

➤ SITUATION

La commune de Trémoins est concernée par un type d'inondation :

- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, (secteur concerné : Grande Rue - Rue du Charmois – rue de la Prèle)

➤ MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Construction de busage pour canaliser les eaux de ruissellement dans le secteur de la Prèle,
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration,

➤ CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire et **ne pas faire**

Alerte : vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...). En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (PanneauPocket, téléphone, mégaphone,..).



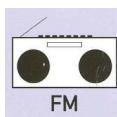
Entrez dans le bâtiment le plus proche : si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres : coupez la ventilation et la climatisation. Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



Laissez vos enfants à l'école : ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



Ecoutez la radio : France Bleu FM 101.4 ou France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

➤ APRES L'INONDATION

- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible



RISQUE SISMIQUE

➤ SIT
UA

TION

La commune est située dans le canton d'Héricourt classé en zone 1b (sismicité faible).

Les grands principes parasismiques sont :

- Fondations reliées entre elles
- Liaisonnent

➤ CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

➤ AVANT

- Connaître le système spécifique d'alerte : il s'agit d'une corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins 2 minutes, avec des émissions de 2 secondes, séparées d'interruption de 3 secondes.
- Connaître les points haut sur lesquels se réfugier.

➤ PENDANT

- Fuyez latéralement la zone de danger, que vous soyez en extérieur ou en intérieur.
- Montez sur les hauteurs les plus proches ;
- Ne pas revenir sur vos pas.



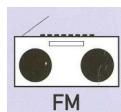
Entrez dans le bâtiment le plus proche : si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres : coupez la ventilation et la climatisation. Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



Laissez vos enfants à l'école : ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



Ecoutez la radio : France Bleu FM 101.4 ou France Inter FM 90.0

➤ APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche
- Chauffer dès que possible.



RISQUE TRANSPORTS MATERIES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface ou en sous sol

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

➤ SITUATION

La commune de Trémoins est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

CARTE Avec routes, autoroutes et voies ferrées	- Par voies routières (RN, RD....) - Et par une canalisation de transport de gaz naturel (gazoduc implanté en lisière de la Commune à Champey)
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- Réglementation de la traversée de la commune,
- Surveillance régulière du gazoduc et servitudes d'utilité publiques liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone intéressée dans la commune),
- Identification et signalisation des produits transportés,
- Plan de secours spécialisé TMD réalisé par le Préfet.

➤ CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers, police ou gendarmerie) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger.

- si il y a des victimes ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie,
- ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous en approchant
- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



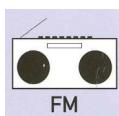
Entrez dans le bâtiment le plus proche : si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes et fenêtres : coupez la ventilation et la climatisation. Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



Laissez vos enfants à l'école : ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



Ecoutez la radio : France Bleu FM 101.4 ou France Inter FM 90.0